

SYNTHESE
Relier le développement économique à l'emploi

Mardi 9 janvier 2018
Centre Sonis - Les Abymes

1. RAPPEL DU CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DE LA GUADELOUPE

Au 1 janvier 2015, la Guadeloupe compte 397 990 habitants soit 5 365 habitants de moins qu'en 2010. Durant cette période, la population guadeloupéenne baisse au rythme de -0,3% en moyenne annuelle. Cette baisse de la population s'explique par un solde négatif qui n'est pas compensé par le solde naturel.

Cette diminution de la population guadeloupéenne est caractérisée par un processus de vieillissement observé depuis la fin des années 1960. En 2016, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus augmente de 2.6% sur un an. Le changement de comportement des femmes face à la maternité et l'allongement de l'espérance de vie sont les principales causes du vieillissement de la population. Si la population active est passée de 176 100 actifs en 2006 à 181 600 en 2013 soit une évolution annuelle moyenne de + 0.5%, nous observons une diminution de la population active durant la période de 2013 à 2016 pour atteindre 179 000 actifs soit une baisse de -0.5%.

Le taux d'activité en Guadeloupe s'établit à 50,4% en moyenne annuelle pour la population âgée de 15 ans et plus. Il est de 55,9% pour la France entière.

Le taux d'emploi (ceux en emplois salariés et non-salariés) qui est relativement stable depuis 2001 atteint 38% en moyenne annuelle pour la population âgée de 15 ans et plus. Il atteint 50.5% pour la France entière soit un niveau inférieur de plus de 10 points.

Selon l'enquête emploi réalisée par l'INSEE, la Guadeloupe compte 121 000 emplois en 2016 dont 103 000 emplois salariés. L'emploi salarié et non salarié est marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui représente 80% de l'emploi total.

Le nombre de personnes travaillant dans la fonction publique en Guadeloupe s'établit à 39 900 agents en 2015 soit 42% pour L'Etat, 41 % pour la fonction publique territoriale et 17% pour la fonction publique hospitalière.

La Guadeloupe compte 3 800 chômeurs en 2016 soit un taux de chômage de 24% en moyenne annuelle. Ce chiffre reste stable sur un an, mais il demeure le plus élevé en région Antilles-Guyane (18% en Martinique et 23% en Guyane) et très au-dessus de celui de la France qui est de 10%. Le chômage touche les jeunes de 15 à 24 ans. Leur taux de chômage atteint 47% contre 24.6% en France.

Le chômage touche surtout les non diplômés ayant au plus un CEP (34%). Le taux de chômage des diplômés du supérieur (Bac +2 ou supérieur) s'élève à 9.5%.

Guadeloupe : un rattrapage économique stoppé par la crise de 2009

Sur Le plan économique au cours des deux dernières décennies et jusqu'à la crise débutée courant 2008, l'économie guadeloupéenne s'est caractérisée par des performances exceptionnelles pour une région française. Entre 2000 et 2008, le produit intérieur brut (PIB) du département a progressé de 3,7 % en moyenne par an en volume, soit plus du double de la croissance observée sur l'ensemble du territoire français (+1,7 %). À partir de 2009, la Guadeloupe n'a pas échappé à la crise internationale, avec un PIB qui s'est contracté de 4,8 % en volume cette année-là. La croissance guadeloupéenne a rebondi en 2010 (+2,7%). Elle a été suivie d'une reprise bien plus modérée les années suivantes.

L'économie de l'île étant peu ouverte sur la demande extérieure, la Guadeloupe reste dépendante de la situation économique nationale. Ainsi, après 2008 et jusqu'en 2016, la croissance annuelle moyenne a été divisée par 4 en Guadeloupe (très touchée par la crise) pour arriver à peine à 1%. En 2016, la croissance est même négative (-0,3%), principalement du fait d'un fort recul de l'investissement public.

La Guadeloupe compte au 1 janvier 2016 49 166 établissements. Le tissu économique se distingue par une forte proportion de petites structures : 81.5 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 2.6% ont plus de 9 salariés contre respectivement 70.5% et 5.5% en France entière.

Imports, consommation et crédit : 3 piliers de l'économie locale

Le développement économique a reposé d'abord sur une économie de consommation de produits importés. La consommation des ménages, soutenue et dynamique a longtemps porté cette expansion, accompagnée par la dépense des administrations. C'est en premier lieu l'augmentation des revenus des ménages (salaires...) qui a servi de moteur à la consommation, stimulée également par une croissance démographique aujourd'hui en déclin. Mais la consommation a également été stimulée par les transferts sociaux et le recours au crédit, en hausse constante tant pour les ménages (investissement, consommation) que pour les entreprises.

Le modèle économique local, basé principalement sur la satisfaction d'une demande forte de consommation des ménages, semble aujourd'hui avoir atteint certaines limites. La plupart des taux d'équipement des ménages guadeloupéens (véhicules, électroménager, matériels électroniques, etc.) rejoignent progressivement les niveaux nationaux. Le vieillissement et la diminution de la population induisent aussi des besoins différents avec de nouvelles réponses à inventer. La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie tertiarisée dont les services constituent la principale source de création de richesse.

Pas assez d'emploi en nombre et en qualité pour la population

Malgré ce rattrapage (freiné par la crise), le PIB par habitant vaut 20 427 euros en Guadeloupe en 2013 soit 63,6 % de la moyenne France entière (32 126 euros). La faiblesse de la richesse par habitant s'explique à la fois par une faible productivité apparente du travail et par un taux d'emploi inférieur à celui de la France entière.

En Guadeloupe, le PIB par emploi (ou productivité apparente du travail) vaut 65 676 euros en 2013 (France 78 012). La composition du secteur productif local est en effet peu orientée vers des secteurs à forte valeur ajoutée (davantage de commerces et de services aux particuliers, peu de services aux entreprises « haut de gamme », beaucoup de services de nettoyage ou de gardiennage). Le secteur productif insuffisamment développé est incapable de fournir des emplois à tous ceux qui souhaitent travailler. « L'exode » d'une partie de la jeunesse pour se former et/ou trouver un premier emploi apparaît comme un pis-aller.

Les moyens financiers publics

L'action publique en direction des territoires et des entreprises s'inscrit notamment dans le cadre de politiques contractuelles. Celles-ci sont principalement mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont les contrats de projet Etat-Région (CPER) et les programmes Opérationnels Européens (PO).

En Août 2015, le CPER 2015-2020 a été signé entre L'Etat et la Région en privilégiant des projets sur les thématiques suivantes : Infrastructures et services collectifs de base, Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales, Transition écologique et énergétique, Développement de la recherche et de l'innovation, La mobilité, Le numérique, La cohésion sociale et l'employabilité.

Ce sont 591 millions d'euros qui sont prévus d'être mobilisés

S'agissant des Fonds Européens, la Guadeloupe bénéficie de fonds structurels européens depuis 1989. Ces interventions communautaires s'inscrivent dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union.

Pour la période 2014-2020, le programme de la Guadeloupe s'inscrit dans le projet global Europe 2020 et vise à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive. Ce nouveau programme représente plus d'un milliard d'euros. La Région Guadeloupe assure la gestion de 855 millions d'euros et L'Etat gère 166 millions d'euros.

Des mesures spécifiques de défiscalisations des investissements :

Qui visent à favoriser les investissements en Outre-Mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou de logements. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises.

Plusieurs dispositifs d'exonérations de charges patronales de sécurité sociales coexistent pour diminuer le coût du travail

La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) concerne les entreprises employant des salariés, ce qui équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées.

Des relais de croissance encore à trouver

La Guadeloupe fait face aujourd'hui à une rupture de son modèle économique (stagnation de l'économie et des revenus, baisse de la population, maintien d'un chômage élevé...), qui nécessite d'identifier de nouveaux relais de croissance, y compris structurants (gestion de l'eau, des transports collectifs, des déchets, prise en charge de personnes dépendantes...) pour poursuivre l'objectif de rattrapage économique et social (inachevé) par rapport aux standards métropolitains. Parallèlement, les efforts pour asseoir le développement des prochaines années sur une plus grande ouverture régionale valorisant les savoir-faire et acquis technologiques doivent être maintenus et accompagnés de soutiens volontaristes à l'innovation, même si les bénéfices attendus sur l'emploi ne seront pas immédiats.

2. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Cet atelier s'est déroulé dans l'agglomération pointoise au centre culturel Sonis des Abymes. Plus de 55 participants ont échangé autour de trois problématiques :

- 1- Comment favoriser le développement de l'activité économique. Cette table ronde était animée par le binôme : Denis CELESTE de la Région Guadeloupe et Luc DONNET de la DIECCTE Guadeloupe,**
- 2- Accompagner l'entrepreneuriat : favoriser la création, la transmission-reprise, le développement et la croissance des entreprises. Cette thématique était animée par : Stéphanie LETICEE / Vanessa WECK de la Région Guadeloupe et Patrick OUDIN de la DIECCTE Guadeloupe,**
- 3- Investir dans le capital humain comme facteur du développement économique. Cette table ronde était co-animée par : Audrey KODADEY /Marie-Céline ETIENNE de Guadeloupe Formation et de Rosaire GOB de l'ARACT Guadeloupe.**

Il convient de souligner la diversité des participants : représentants des institutions, des organismes de formation, des OPCA, des chefs d'entreprises et des responsables d'associations.

De toutes les discussions, nous relevons une grande convergence dans les points de vue quelque-soit la table ronde. D'une manière générale les participants sont unanimes à reconnaître que la question de développement économique et de créations d'emploi nécessitent au préalable des conditions minimales requises notamment par l'existence d'un réseau de transport adéquat (terrestre, maritime et aérien), d'une couverture numérique de l'ensemble du territoire, d'une amélioration de la desserte en eau, d'une amélioration du réseau énergétique et électrique et enfin d'un renforcement de la sécurité.

Sans pour autant délaisser les secteurs traditionnels, les participants expriment un consensus sur le fait que la Guadeloupe possède des potentialités et que nous devons croire en nous-mêmes. Les acteurs publics et sociaux économiques devraient investir davantage dans les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée, source de création d'emplois et également en misant sur des produits haut de gamme.

Ces secteurs d'avenir ont bien été identifiés tels que le numérique, l'agro-transformation, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, les énergies renouvelables (géothermie, solaire, éolien, maritime), l'économie bleue, les biotechnologies.

Les participants ont mis l'accent sur le fait que le gouvernement français devrait faire un effort de simplification en matière de procédures administratives, de normes, de réglementations afin de lever les barrières qui pénalisent les entreprises dans les relations à l'international de manière à favoriser les échanges dans la Caraïbe, avec les Etats Unis et le Canada.

Vous trouverez ci-après les synthèses des animateurs des trois tables rondes.

Synthèse Table ronde 1

Les conditions du développement

- ↗ Un réseau de transport performant (terrestre et maritime),
- ↗ Une couverture numérique de l'ensemble du territoire,
- ↗ L'amélioration de la desserte en eau,
- ↗ Le renforcement de la sécurité.

Secteurs porteurs identifiés

- ↗ Le numérique,
- ↗ L'agro transformation,
- ↗ Le tourisme,
- ↗ L'économie bleue,
- ↗ L'économie sociale et solidaire,
- ↗ Les énergies renouvelables (géothermie, solaire, éolien, maritime).

Propositions formulées

Propositions transversales

- ↗ Renforcer la formation et l'accompagnement des chefs d'entreprise,
- ↗ Veiller au développement équilibré du territoire en tenant compte des schémas existants (évocation de la problématique liée à la concentration de l'activité sur la zone Baie-Mahault / Abymes cause d'encombrements routiers),
- ↗ Adaptation de la réglementation et des outils d'accompagnement aux spécificités du territoire,
- ↗ Mise en place de dispositifs de cautionnement ou de préfinancement de subventions afin de répondre à la difficulté des opérateurs de faire l'avance de fonds,
- ↗ Orientation de l'octroi de mer pour en faire un vecteur de la création d'emplois,
- ↗ Création de groupements d'employeurs pour développer la polycompétence,
- ↗ Soutenir les opérateurs qui souhaitent recourir aux ENR,
- ↗ Renforcer l'accompagnement des entreprises pour développer leur capacité à l'export,
- ↗ Renforcer la coopération régionale,
- ↗ Instauration d'une zone franche globale (cette idée n'a pas fait l'unanimité),
- ↗ Développement de franchises et micro franchises synonymes d'accompagnement des entreprises et gages de plus grande pérennisation de l'activité.

Volet agricole

- Optimisation de la valorisation des matières premières pour la création de produits dérivés

Volet tourisme

- Renforcer la qualité de l'offre d'hébergement,
- Mise en place d'une offre spécifique qui prend en compte les atouts et particularités du territoire (histoire, identité),
- Valorisation des sites touristiques,
- Mise en place d'une signalétique en anglais et en espagnol,
- Renforcement de la communication sur les produits et services existants en utilisant les outils numériques dont les réseaux sociaux,
- Mise en place d'une opération « communes propres » à l'instar du concours « communes fleuries » pour sensibiliser les collectivités à la lutte contre les déchets.

Volet ESS

Création de régies de quartier : il s'agit d'entreprises de proximité basées sur le concept de l'ESS.

Synthèse table ronde 2 : Accompagner l'entrepreneuriat : favoriser la création, la transmission/reprise, le développement et la croissance des entreprises

Bien que les groupes participants aient présentés une grande diversité de profil, leurs propositions demeurent proches et relativement similaires d'un groupe à l'autre. Ces contributions peuvent se regrouper comme suit :

- Des propositions transversales, génériques, aux différents stades de vie de l'entreprise,
- Des propositions spécifiques à certains stades de vie de l'entreprise.

Il convient également de noter l'accent mis sur le potentiel de la jeunesse et l'importance de l'associer et de l'informer, de lui donner le goût d'entreprendre et de lui faire confiance.

La distinction est clairement faite entre la démarche d'accompagnement (conseil, formation, ...) du porteur et les outils de financement publics ou privés qu'il peut potentiellement mobiliser aux différents stades de vie de l'entreprise.

1. Propositions génériques

- Organiser en réseau les acteurs de l'accompagnement, tant institutionnels, associatifs que bureaux d'études, notamment pour
 - ✓ Eviter l'effet millefeuille, via notamment un guichet unique physique ou virtuel telle une plateforme,
 - ✓ Favoriser la circulation de l'information,
 - ✓ Mettre en commun les compétences, sans pour autant masquer les spécificités d'intervention de chacun, et diluer le rôle de chacun. Il s'agit de bien s'appuyer sur l'expertise propre de chaque acteur au profit du porteur de projet ;
 - ✓ Travailler dans une logique de synergie,
 - ✓ Échanger les bonnes pratiques.
- * Le réseau Aregamar (à l'initiative de la BRED) : réseau des professionnels de la banque pour une meilleure qualification des chiffres des entreprises, a été cité.
- Déployer un accompagnement performant, adapté et lisible :
 - Développer l'information et améliorer la lisibilité :
 - ✓ Des outils de financement,
 - ✓ De l'offre d'accompagnement. En effet, selon le public le type d'accompagnement sera différent,
 - ✓ Des acteurs susceptibles d'accompagner que ce soit des organismes référencés ou des bureaux d'études,
 - ✓ Via une démarche proche du terrain.
- * A propos des bureaux d'études, il est proposé de les labelliser. L'initiative doit être prise par l'autorité publique. L'objectif est de qualifier l'accompagnement proposé au porteur de projet.
- * A propos de supports de communication, la réalisation de spots TV a été mentionnée, de même, l'organisation d'ateliers et autres, rencontres afin de porter l'information au plus proche du bénéficiaire, en particulier les jeunes.
 - Améliorer les procédures administratives, telles que
 - ✓ La réduction du délai de traitement des demandes que ce soit auprès des banques ou des acteurs publics ;
 - ✓ La simplification et la facilitation des démarches.
- * Le recours au portage salarial a été évoqué afin que le professionnel puisse pleinement dédier son temps à son métier, sans avoir à se soucier des diverses démarches administratives. Les organisations professionnelles et les consulaires pourraient aussi être un appui au porteur de projet afin de décharger le porteur de ce volet de son activité.

- Former l'écosystème, via :

- ✓ Une démarche pédagogique adaptée au porteur de projet,
- ✓ La formation des porteurs de projets afin de fiabiliser et pérenniser leur projet,
- ✓ La formation des acteurs de l'accompagnement,
- ✓ La formation des acteurs du terrain, notamment le tissu associatif qui est au plus proche du porteur de projet, qui peut être un relais efficace de l'information.

Aussi pour développer un regard critique et pouvoir dresser un bilan des actions entreprises.

1. Propositions thématiques

➤ La création d'entreprises

- ✓ Sensibilisation à la création d'entreprises,
- ✓ Mise en place d'incubateur,
- ✓ Mise en place d'un fond d'amorçage au porteur de projets,
- ✓ Organisation du suivi du porteur de projet, post création.

➤ La reprise/transmission

- ✓ Création d'une banque/bourse des entreprises à transmettre,
- ✓ Former le repreneur, via notamment le tutoring,
- ✓ Informer sur le format de SCOOP lors des actions de reprises,
- ✓ Informer sur les outils d'accompagnement et de financement dédiés à la reprise.

➤ Les jeunes

L'accent a particulièrement porté sur l'importance de :

- ✓ Les accompagner, de leur apporter l'information,
- ✓ Adopter un autre regard les concernant,
- ✓ Sensibiliser à l'insertion en entreprise via l'apprentissage et préparer le chef d'entreprise à l'accueil d'apprenti,
- ✓ Renforcer le réseau information jeunesse.

L'initiative 100 000 entrepreneurs a été citée à titre d'exemple.

➤ Le développement et l'export

- ✓ Concernant l'export, la Caraïbe a été citée comme cible prioritaire,
- ✓ L'optimisation des espaces immobiliers sous-exploités, via notamment l'implantation d'autres activités ou la mutualisation d'espaces.

A propos de l'innovation, il a été souligné la nécessité de la favoriser, de la stimuler, en permettant notamment l'identification des bons relais.

Remarques générales (RG)/ Conséquences (CONS) et pistes de résolution proposées (PROP):

- ↪ **RG1 : Une difficulté d'accès à l'information liée au manque de lisibilité, à la multiplicité des dispositifs ou à la complexité des réseaux d'acteurs**
 - CONS : sentiment d'une méconnaissance généralisée des dispositifs existants.
 - ✓ PROP : un guichet unique ? ou un réseau d'acteurs mieux coordonné, exemple : un réseau unique Emploi / formation / économie ? question autour de la pertinence des dispositifs proposés.

- ↪ **RG2 : Des freins d'ordre économique : coût du travail et difficulté d'encrage des jeunes (exode)**
 - CONS : sentiment de fonctionner dans le flou, manque de vision territoriale partagée.
 - ✓ PROP 1 : un besoin de disposer d'un diagnostic (comprendre et explorer de nouveaux horizons, exemple : les métiers de la mer, économie bleue),
 - ✓ PROP2 : une nécessité de former mais en veillant à prendre en compte l'ensemble des populations concernées (qualifiés et non qualifiés / enjeu de cohésion sociale),
 - ✓ PROP3 : un projet global de développement économique ?

- ↪ **RG 3 : questionnement autour du rôle des entreprises et de la capacité à les impliquer dans l'action publique**
 - CONS : ont-elles les capacités à capter, des moyens suffisants pour maintenir les ressources humaines locales ? quel est leur investissement dans le capital humain ?
PROP 1 : un dispositif de retour au pays pour les jeunes par exemple associé à des projets d'embauche portés par des entreprises locales (réflexion autour de la responsabilité sociale des entreprises notamment des plus grandes),
 - ✓ PROP2 : Valoriser le capital culturel local comme atout pour le développement économique,
 - ✓ PROP3 : réfléchir aux outils et moyens d'accompagnement des entreprises (fiscalité, outil de soutien au développement, réseau de grandes entreprises, BPI, exemple Pôle compétitivité).

COMPLÉMENT PRESTATAIRE EXTERNE

1/ Démarche proposée

La séance plénière des assises des Outre-Mer sur le développement économique et l'emploi s'est tenue le 9 janvier 2018 de 9h30 à 13h au centre culturel Sonis aux Abymes. 46 personnes extérieures y ont participé, constituant un groupe assez hétéroclite parmi lequel on retrouve des représentants de structures d'accompagnement des entreprises, du secteur de l'économie sociale et solidaire, des acteurs du tourisme, des organismes de formation, et des organismes de financement.

Cette session s'est décomposée en trois "word-café" auxquels chaque groupe participait et prenait la parole sous forme de débat ou de discussion ouverte. Les thèmes de ces ateliers étaient les suivants :

- Comment favoriser le développement de l'activité économique
- Favoriser la création, la transmission-reprise, le développement et la croissance des entreprises
- Investir dans le développement du capital humain comme facteur du développement économique

2/ Synthèse des échanges

Les échanges étaient riches, diversifiés et ininterrompus. De nombreux participants se sont vu écourtés leur temps de parole afin de donner la possibilité à chacun de participer. Certains se sont sentis frustrés de n'avoir que 45 minutes d'échanges sur chacun des sujets qu'ils ont jugé néanmoins enrichissants.

Toutefois, malgré les contributions des participants oscillant parfois entre le récit personnel et le hors sujet, l'atelier a été très utile et a permis de dégager des axes d'amélioration plus ou moins concrets ainsi que certaines propositions.

Lors du premier atelier sur le thème "Comment favoriser le développement de l'activité économique", l'on retiendra des échanges les éléments suivants :

Plusieurs secteurs à forte valeur ajoutée ont été identifiés sur le territoire Guadeloupéen: le numérique, l'agro-transformation, l'économie sociale et solidaire, le tourisme, l'économie bleue et les énergies renouvelables.

Sur le thème du développement de l'activité économique, plusieurs conditions au développement ont été identifiées :

- développer le réseau de transports terrestres et maritimes afin de le rendre plus performant
- offrir aux différents acteurs de l'économie une couverture numérique sur l'ensemble du territoire
- améliorer la desserte du territoire en eau, sans quoi le développement du tourisme ne pourra atteindre son paroxysme.
- renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire

Les participants se sont accordés sur le fait que sans remplir ces conditions, le développement économique de la Guadeloupe sera freiné, quel que soit le secteur d'activité.

Suite à ces constatations, certains axes de réflexions ainsi que des propositions plus concrètes ont émergé :

- ✓ Il y a un réel besoin d'accompagnement des acteurs de l'économie, que ce soit au travers de formations ou via l'adaptation d'outils d'accompagnement déjà existants aux besoins des opérateurs et du territoire. Assister les entreprises dans leur développement, qu'il soit régional, national ou international, nécessite de créer des mesures visant à favoriser leurs démarches de développement. Favoriser l'export ou la coopération régionale, fournir des aides au financement ou encore assouplir certaines réglementations constituant une barrière au développement et/ou à la diversification de l'activité d'une entreprise (notamment dans le secteur agroalimentaire avec le bio) sont autant d'exemples qui ont été fournis.
- ✓ Toujours dans cette logique d'accompagnement, plusieurs mesures ont été proposées : la création d'un groupement d'employeurs, dont le but serait de créer des pôles de compétences et qui favoriserait l'inter-activité des entreprises et le développement de celles-ci. La mise en place d'aides à la création de franchises et de micro-franchises de façon à améliorer la pérennité des entreprises en leur proposant un suivi et un financement spécifiques. Ou encore, mais c'est là une proposition qui est loin d'avoir fait l'unanimité, l'instauration d'une zone franche de commerce.
- ✓ En se focalisant plus particulièrement sur le tourisme qui, rappelons-le, a été identifié comme l'un des secteurs porteurs de la Guadeloupe, les participants se sont accordés sur le fait qu'il est indispensable d'améliorer l'offre touristique, de la qualité des hébergements jusqu'à la communication et l'accès aux informations via le numérique, et ce en différenciant l'offre culturelle par rapport aux îles voisines concurrentes.
- ✓ Deux pistes de réflexion supplémentaires ont émergé de cet atelier. L'une concernant l'équilibre du territoire : force est de constater que toute l'activité de la Guadeloupe est concentrée sur une petite zone géographique qu'est Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Jarry, etc. Cette observation a mené les participants à réfléchir à une meilleure répartition des activités afin de désengorger certaines zones et favoriser le développement du reste de l'île. L'autre concernant le secteur agricole : il est nécessaire d'optimiser la valorisation des matières premières grâce à l'agro-transformation, encore trop peu pratiquée.

Le second atelier intitulé "Favoriser la création, la transmission-reprise, le développement et la croissance des entreprises" a permis de faire émerger certaines dominantes, récurrentes parmi les groupes. Des propositions assez génériques et d'autres plus spécifiques ont été mises en avant et toutes convergent vers une notion d'accompagnement et de mise à disposition de l'information.

- ✓ Partant du constat qu'il y a un réel manque d'information et de contact entre les acteurs, une mise en réseau de ceux-ci a été proposée. En effet, il serait bénéfique au développement des entreprises de manière générale et surtout au stade de leur création ou lors d'une transmission-reprise, de proposer un accompagnement qualifié aux porteurs de projet, qu'il provienne d'une institution, d'une association ou encore du secteur privé.
- ✓ Découlant de ce même constat, il est nécessaire de fournir une meilleure information et de mettre en place un système de communication sur les aides, les accompagnements déjà existants. Il a été proposé de mettre en place un portail internet dédié à cela. Cependant, l'information ne devrait pas se limiter aux aides possibles, mais devrait également proposer un panel de projets sur le marché actuel. Il y a en effet un cruel manque d'informations concernant notamment la transmission-reprise d'activité, qui ne peut donc pas se développer.
- ✓ Dans une logique de formation et d'accompagnement, il a été proposé de mettre en place des formations pour les porteurs de projet, mais aussi de former les accompagnants aux nouvelles normes et réglementations éventuelles. Il a de plus été mentionné que dans le cadre d'une transmission-reprise d'activité, il est crucial de mettre en place des mesures favorisant l'intégration du reprenant à l'entreprise.
- ✓ Regroupant ce besoin d'accompagnement et de formation, il a été proposé de mettre en place un incubateur de projets afin de faciliter leur démarrage et la mise en relation des porteurs de projets entre eux ou avec des accompagnateurs.

- ✓ Cet atelier a également permis de soulever un point crucial du développement économique de la Guadeloupe, soit les délais. De manière générale, les délais d'exécution sont trop longs, qu'ils soient administratifs, bancaires ou autre, ce qui freine le développement et la compétitivité de la Guadeloupe.

Les échanges sur le thème "Investir dans le développement du capital humain comme facteur du développement économique" ont été plutôt homogènes à travers les groupes. Des constats similaires aux deux autres ateliers ont été énoncés, portant majoritairement sur la disponibilité de l'information.

- ✓ Force est de constater que de nombreux dispositifs visant à faciliter l'accès à l'emploi et à l'embauche existent déjà, mais que trop sont méconnus. Il est primordial de communiquer sur ce qui est déjà mis en place, leur rôle, leur utilité et en quoi c'est adapté aux besoins des entreprises et des particuliers. De même, il est essentiel de mettre l'accent sur l'offre locale de compétences, et de faciliter l'accès des jeunes aux entreprises grâce à la démocratisation de l'apprentissage et des stages encore trop peu courants en Guadeloupe. Il a été proposé de revoir la capacité des acteurs à fonctionner ensemble en constituant un réseau de collaborateurs afin de mettre en commun les compétences des structures complémentaires déjà existantes et de gagner en efficacité.
- ✓ Un second constat poignant de cet atelier est la "fuite des compétences". En effet, de nombreux jeunes partent en Métropole ou à l'étranger afin d'effectuer des stages ou trouver du travail. Plusieurs raisons à cela : leurs nombreuses compétences ne sont pas encore ancrées localement ; il y a un réel décalage entre les qualifications des jeunes diplômés (et donc leurs prétentions salariales) et la capacité réelle des entreprises à embaucher à long terme. Des mesures fiscales seraient préconisées afin de remédier à ce problème. De même, des "contrats de retour" ont été proposés afin de faciliter l'embauche des jeunes et diminuer l'effet de cette "fuite des compétences", ou encore des partenariats avec les entreprises majeures de l'économie locale afin de proposer des formations et des contrats locaux aux jeunes diplômés ou encore aux personnes en situation d'illettrisme afin de favoriser leur insertion dans la société.
- ✓ Le troisième constat de cet atelier est la répartition inégale de l'emploi par rapport au chômage. Des secteurs restent avec de nombreux postes vacants quand d'autres font face à de forts taux de chômage. Cela nous amène à nous demander comment mieux répartir l'offre et la demande, et comment valoriser et professionnaliser la culture locale qui pourrait être une importante source de développement économique.

3/ Conclusion

Cet atelier a permis de déterminer trois grands axes de développement et d'amélioration afin de faciliter le développement économique de la Guadeloupe et l'accès à l'emploi.

1. Développer l'accès à l'information. Même si des systèmes, des aides et des accompagnements existent aujourd'hui, ils sont encore trop méconnus du grand public et sont donc peu ou mal utilisés.
2. Il y a un réel besoin d'accompagnement et de formation. La Guadeloupe possède de nombreux acteurs économiques du secteur privé, mais ceux-ci restent pour la plupart petits en termes d'échelle. Leur nombre et leur taille crée un manque de liens entre eux et un isolement qui freine le développement de l'économie. Pour pallier à cela, l'accompagnement par des professionnels et la formation demeurent les moyens les plus efficaces.
3. Le développement de l'existant et sa diversification permettront de rendre pérenne l'économie locale. Encore trop peu de secteurs sont exploités au maximum de leurs capacités, comme l'offre touristique trop disparate et peu développée.